

**Troisième colloque du Réseau des Cliniques Juridiques Francophones organisé par le Forum Montesquieu de l'université de Bordeaux – Avec le soutien de la Fondation Anthony Mainguené**

**« Univer-cités ? La dimension citoyenne des cliniques juridiques »**

**Bordeaux, les 16 et 17 mars 2016**

**(Pôle Juridique et Judiciaire, 35 place Pey-Berland à Bordeaux)**

## **APPEL A COMMUNICATIONS**

Universités citoyennes, place de l'université dans la cité, formation d'étudiants-citoyens... autant de termes qui reviennent couramment dans la présentation des cliniques juridiques. Le développement récent de ces cliniques dans l'espace francophone relance la question du rôle de l'université dans la société. Dans le monde anglo-saxon, les cliniques juridiques se sont clairement investies d'une mission de justice sociale, venant pallier le manque de structures d'aide aux plus vulnérables. Les cliniques juridiques francophones développent de leur côté des modèles généralement basés sur deux piliers, professionnalisation des étudiants et vocation sociale. Ce contexte est imprégné de la spécificité francophone de la notion de service public, de ses particularités et de l'existence d'un système d'aide juridictionnelle. Mais au-delà de la formation des étudiants et de l'accès au droit, quel rôle jouent les cliniques juridiques pour l'Université et dans la Cité ? Le réseau des cliniques juridiques francophones souhaiterait entamer une réflexion autour des questions suivantes, en consacrant une demi-journée à chaque thématique :

### **Thème 1- Les cliniques juridiques : lieu d'une pratique et/ou d'une transformation du droit ?**

*Les cliniques juridiques peuvent-elles être un lieu de pratique du droit où l'enseignement se voudrait innovant et basé sur des cas réels ? Leur vocation serait alors de transformer l'enseignement du droit au travers d'une méthodologie pluridisciplinaire, transversale et pratique.*

*Les cliniques peuvent aussi avoir vocation à susciter des réflexions sur le droit lui-même et ses évolutions (critiques et analyses de l'application du droit et de ses défaillances). Plus*

*avant, les cliniques juridiques pourraient avoir pour mission de porter le message d'une nécessaire évolution du droit.*

*Que les cliniques aient vocation à renforcer la pratique dans les enseignements ou à favoriser l'émergence de changements dans le droit, participent-elles (et comment) à former les citoyens de demain ?*

## **Thème 2- L'enseignement clinique du droit: une formation citoyenne ?**

*Lors de cette session, nous nous questionnerons autour des éléments éthiques et déontologiques que rencontre l'étudiant clinicien lors de sa participation, de la prise de conscience sociale que peut amener un programme clinique et des conséquences de cette ouverture pour l'étudiant. Les acquis sont-ils uniquement professionnels ou ont-ils une incidence dans et au-delà de leur pratique professionnelle ?*

## **Thème 3- Les cliniques juridiques participent-elles à transformer la place de l'université dans la cité ?**

*Quel est le rôle de l'université ? Est-ce uniquement la formation des étudiants et les activités de recherche ? L'université, service public, a-t-elle d'autres vocations? Si oui, quelles en sont les limites ? Comment les cliniques juridiques s'insèrent-elles dans les missions de l'université ? Quelle place est faite aux étudiants ? Sont-ils ou doivent-ils en être les acteurs, les vecteurs ?*

Nous invitons toutes celles et ceux qui le souhaitent à envoyer une proposition de communication pour le colloque, en détaillant le nom des intervenants\* (possibilité de contributions individuelles ou communes), la proposition (max 500 mots), la thématique dans laquelle elle s'insère et la forme (présentation, atelier, etc.) Ces propositions seront ensuite regroupées, organisées et complétées afin de proposer un programme complet.

**Les propositions de communications sont à envoyer avant le 30 octobre à : [cliniquedudroit@u-bordeaux.fr](mailto:cliniquedudroit@u-bordeaux.fr)**

*\*A noter que les frais de déplacement et d'hébergement des intervenants seront pris en charge (également pour ceux venant de l'étranger).*

**Vous pouvez retrouver cet appel à communications ainsi que toutes les informations concernant le réseau sur le site: [www.cliniques-juridiques.org](http://www.cliniques-juridiques.org)**